

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 29
Représentés : 4

PREND ACTE

OBJET : Analyse des besoins sociaux (ABS) : lancement du schéma communal d'action sociale.

L'An deux mille dix-sept, le vingt-six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-neuf avril, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, J-L. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

M. GALANTE-GUILLEMINOT	à	L. VASTEL
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
S. CICERONE	à	G. MERGY

Absents : J. N'GALLE-EBOA, JJ. FREDOUILLE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles, relatifs aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

Vu le diagnostic réalisé par la société ENEIS CONSEIL et les axes définis par le comité de suivi pour l'élaboration d'un schéma communal d'action sociale,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 13 octobre 2016,

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le _____
ID : 092-219200326-20170426-DEL170426_1-DE

PREND ACTE

Article 1 : Du lancement d'un schéma communal d'action sociale dont les axes sont les suivants :

- 1- **Favoriser le vivre ensemble et lutter contre les exclusions** en soutenant les familles dans la gestion de leur quotidien, en facilitant l'accompagnement des publics fragiles dans les démarches administratives, en optimisant le repérage des personnes âgées isolées, en renforçant la cohésion intergénérationnelle et en favorisant la participation des personnes âgées et en situation de handicap aux activités culturelles et de loisirs de la ville.
- 2- **Développer des réponses aux besoins spécifiques des publics** en améliorant l'information et la communication des dispositifs de prévention, en luttant contre le décrochage scolaire, en renforçant les actions de prévention relatives à la perte d'autonomie et en soutenant les aidants familiaux.
- 3- **Piloter l'action sociale de manière coordonnée** en améliorant la connaissance des missions et du rôle de chacun des acteurs, en coordonnant les actions dans le domaine éducatif, en sensibilisant les professionnels à l'orientation des publics, en pilotant l'action sociale et en évaluant les dispositifs liés à l'insertion par l'activité économique.

Article 2 : De la mise en place d'un observatoire social afin de :

- Connaître le territoire, sa situation actuelle et son évolution.
- Aider à la décision, réajuster et piloter la politique sociale de la ville et de son CCAS en lien avec les besoins repérés.
- Animer le territoire, un support intéressant pour une dynamique partenariale.
- Prévenir et anticiper les besoins à venir et/ou les risques sociaux sur la commune.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme le Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 10/05/17

Publication/Affichage du 10/05/17 au 10/07/17

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé